



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

La Ville de Neuchâtel participe à la semaine de l'alcool organisée par l'OFSP

Un bémol à l'alcool

La Ville de Neuchâtel participe à la semaine de l'alcool organisée par l'Office fédéral de la santé publique du 21 au 29 mai. Elle a par ailleurs créé un groupe de travail pour chercher des solutions aux problèmes liés à la consommation excessive d'alcool sur le territoire communal. Baptisé « Bémol à l'alcool », ce groupe s'est réuni à quatre reprises ces derniers mois. Sa mission : identifier les mesures à prendre pour réduire les nuisances engendrées par la surconsommation d'alcool sur la voie publique.

Certaines personnes abusent de boissons alcoolisées sur la voie publique. Un tel comportement nuit à leur santé et à autrui. Dans ce contexte, l'Observatoire de la cohésion sociale et de la sécurité a décidé en 2009 déjà de constituer le groupe de travail « Bémol à l'alcool ».

Actes de vandalisme

Pas moins de 121 actes de vandalisme ont été signalés entre janvier et août 2010 à Neuchâtel pour une facture de 95'617 francs. Les responsables de ces dégâts agissent souvent en état d'ivresse. Le Service d'incendie et de secours (SIS) de Neuchâtel constate une augmentation du nombre de prise en charge de patients alcoolisés chez les 16-18 ans pour la période 2007-2009. Toutefois, ce ne sont pas les jeunes qui sont les plus menacés par les ravages de l'alcool. Le risque chronique concerne plutôt les personnes de plus de 60 ans. Les jeunes consomment en effet des quantités excessives d'alcool mais de manière occasionnelle tandis que les personnes âgées boivent régulièrement. La consommation d'alcool varie en fonction du sexe et de l'âge et il est difficile de faire des généralités

Mesures concrètes

Le groupe de travail « Bémol à l'alcool » se compose de représentants de différentes institutions de Neuchâtel telles que le Drop'in, le Parlement des jeunes, le Centre neuchâtelois d'alcoologie (CENEA), la police locale et Gastroneuchâtel. Il est co-présidé par les conseillers communaux Pascal Sandoz et Daniel Perdrizat. Les membres du groupe ont émis 36 propositions susceptibles de pouvoir changer le comportement de la population face à la consommation excessive d'alcool sur la voie publique. Parmi ces idées, le groupe a retenu six mesures concrètes.

Que la fête soit belle

La première mesure vise à vérifier que les adultes qui vendent de l'alcool respectent le cadre légal actuel : les commerçants ne sont pas autorisés à vendre de l'alcool à des jeunes de moins de 16 ans. Le groupe prévoit de mettre sur pied des achats-tests. Une autre mesure consiste à soutenir l'organisation dans les quartiers de différentes manifestations pour renforcer la cohésion sociale. Il entend également proposer de nouveaux espaces de rencontre sans alcool pour les jeunes. La fête peut en effet être belle et exempte d'incidents à l'instar de ce que nous venons de vivre pour l'ouverture du Millénaire.

En 2010, le Conseil des Jeunes avait organisé une fête sans alcool destinée aux moins de 16 ans à la Case à chocs. « Bémol à l'alcool » voit d'un bon œil l'organisation d'autres soirées dans le même esprit. Le groupe encourage enfin la mise à disposition régulière d'une salle de sport « Midnight Sport » pour que les jeunes entre 12 et 17 ans puissent se retrouver, faire du sport, danser, dans un cadre adapté à leur âge. Ces mesures prioritaires sont en cours de réalisation. La sensibilisation des élèves conducteurs, la mobilisation des parents et le développement de la notion de responsabilité collective font partie des mesures qui seront mises en œuvre dans un deuxième temps.

Neuchâtel, le 24 mai 2011

Directions de la sécurité et de jeunesse et intégration

Renseignements supplémentaires :

Pascal Sandoz, conseiller communal, directeur de la sécurité
☎ 032/717 72 00

Daniel Perdrizat, conseiller communal, directeur de Jeunesse et
intégration, ☎ 032 717 75 01, courriel : daniel.perdrizat@ne.ch